



Packington

de nature généreuse

*Programme d'accueil des nouveaux résidents
et des nouveau-nés*

Adopté le 5 juin 2017

Programme d'accueil des nouveaux résidents et nouveau-nés

Notre programme d'accueil s'inscrit dans le cadre de notre plan de développement ainsi que dans le cadre de la Politique familiale de la Municipalité de Packington. Le dynamisme des gens de notre milieu et la volonté ferme que le Conseil municipal ainsi que les membres du comité de la politique familiale et municipalité amie des Aînés ont démontrés pour offrir un milieu de vie agréable et où il fait bon y vivre. C'est grâce à l'apport de nouveaux citoyens que le milieu de vie peut se développer pour atteindre son plein potentiel.

Dans cette optique, la Municipalité de Packington a créé le *Programme d'accueil des nouveaux résidents et nouveau-nés* pour offrir un incitatif additionnel aux nouveaux arrivants, pour démontrer notre vif intérêt de les accueillir chez nous. Cet outil de séduction n'est pas une fin en soi, une fois arrivé, ce sera le temps de leur montrer tous les atouts de notre région, de leur faire connaître les nombreux services disponibles et de leur permettre d'apprécier le milieu de vie qu'ils ont choisis.

Mesures

1. Un crédit de taxe foncière pour les nouvelles constructions de résidence dans la municipalité. Le crédit applicable est de 2,000.\$ sur la valeur de la résidence à compter de la date effective et sera applicable l'année de la construction et les deux années subséquentes jusqu'à l'atteinte du maximum.
2. Un crédit sera octroyé à tous les acheteurs d'une première résidence permanente dans la municipalité. L'acheteur devra y demeurer en permanence et sera un résident permanent de la municipalité. Ce crédit est 50% de la facture de la mutation immobilière jusqu'à concurrence de 1,000.\$.
3. Un montant de 250.\$ sera octroyé pour tous les nouveau-nés sur le territoire de la municipalité.

Le Conseil offrira à tous les nouveaux arrivants, nouveau-nés, nouveaux propriétaires résidents ou saisonniers son document corporatif qui regroupe l'ensemble des biens et services de notre communauté ainsi que tous les organismes, et les entreprises sur notre territoire.

Admissibilité au programme

- **Le demandeur doit remplir le formulaire au maximum douze mois après la date de fin du permis de construction ou après l'achat de la résidence, selon l'acte notarié.**
- **Les preuves nécessaires seront exigées : certificat de naissance, acte notarié, preuve de l'ancienne adresse, facture du déménagement, etc.**
- **Le formulaire est disponible à la municipalité de Packington et sur le site web au www.packington.org.**
- **Une même famille vivant sous un même toit peut participer au programme une seule fois et ne doit pas avoir bénéficié de tout autre programme offert antérieurement par la municipalité. Le dossier sera créé au nm des personnes figurant dans l'acte notarié.**
- **Le programme est en vigueur à partir du 6 juin 2017.**
- **Le programme est administré par le Comité de la politique familiale et municipalité amie des Aînés.**